

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DAC 602** Apposition d'une plaque commémorant les évènements du 14 juillet 1953 place de la Nation (12e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorant les évènements du 14 juillet 1953, place de la Nation (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 18 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

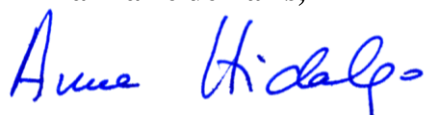
Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris d'apposer une plaque commémorant les évènements du 14 juillet 1953, place de la Nation (12e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «A la mémoire des 7 manifestants tués et des nombreux blessés, victimes de la répression du 14 juillet 1953, place de la Nation. 6 militants indépendantistes algériens du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques et un membre de la CGT ont été tués ce jour-là».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**